



FLAXWEILER

## AVIS

Conformément à l'article 24(1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) a introduit une demande d'autorisation concernant la traversée du cours d'eau « Syre » par des gaines de fibre optique et dans une zone de protection des souterraines II-V1 à Betzdorf et Flaxweiler (EAU-AUT-26-0341).

Le Collège Echevinal,  
P. Ruppert, F. Rollinger, G. Heiderscheid

